

« res¹. » Tant a de force dans un roi l'exemple d'une vertu commencée dès l'enfance, et continuée constamment durant tout le cours de la vie.

XII^e PROPOSITION.

Le prince doit étudier la loi de Dieu.

« Quand le roi sera assis sur le trône de son empire; il fera décrire en un volume la loi du Deutéronome (qui est l'abrégé de toute la loi de Moïse), dont il recevra un exemplaire des sacrificateurs de la race de Lévi; et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses paroles². » Il doit faire de la loi de Dieu la loi fondamentale de son royaume.

On voit ici deux grands préceptes pour les rois: l'un, de recevoir la loi de Dieu des mains des lévites, afin que la copie qu'ils en auront soit sûre, sans altération, et conforme à celle qui se lisait dans le temple; l'autre, de prendre leur temps pour en lire ce qu'ils pourront avec attention. Dieu ne leur ordonne pas d'en lire beaucoup à la fois, mais de se faire une habitude de la méditer, et de compter cette sainte lecture parmi leurs affaires capitales. Heureux le prince qui lirait ainsi l'Évangile; à la fin il se trouverait bien récompensé de sa peine.

XIII^e PROPOSITION.

Le prince est exécuter de la loi de Dieu.

C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du sacre des rois de Juda était de lui mettre en main la loi de Dieu. « Ils prirent le fils du roi, et ils lui mirent le diadème sur le front, et la loi de Dieu à la main, et le pontife Joiada l'oignit avec ses enfants, et ils crièrent: Vive le roi³! » Qu'il vive, en employant sa puissance, pour faire servir Dieu qui la lui donne, et qu'il tienne la main à l'exécution de sa loi!

C'est ce que David lui prescrivit par ces paroles: « Maintenant, ô roi! entendez: instruisez-vous, arbitres de la terre! servez le Seigneur en crainte⁴. » Servez-le comme tous les autres; car vous êtes avec tous les autres ses sujets; mais servez-le comme roi, dit saint Augustin, en faisant servir à son culte votre puissance royale; et que vos lois soutiennent les siennes.

De là vient que les lois des empereurs chrétiens, et en particulier celles de nos anciens rois

¹ IV. Reg. xxii, 3; xxiii, 2, 3, etc. II. Paralip. xxxiv, 8, 20, 30, etc.

² Deut. xvii, 18, 19. Voyez ci-devant, liv. v, art. 1, ix^e proposition.

³ II. Par. xxii, 11.

⁴ Ps. ii, 10.

Clovis, Charlemagne, et ainsi des autres, sont pleines de sévères ordonnances contre ceux qui manquaient à la loi de Dieu; et on les mettait à la tête pour servir de fondement aux lois politiques. De quoi nous verrons peut-être un plus grand détail.

XIV^e PROPOSITION.

Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu.

« A la troisième année de son règne, Josaphat envoya les grands du royaume, et avec eux plusieurs lévites et deux prêtres; et ils enseignaient le peuple, ayant en main la loi du Seigneur; et ils allaient par toutes les villes du royaume de Juda, et ils instruisaient le peuple¹. »

Le prince ne doit régner que pour le bien du peuple, dont il est le père et le juge. Et si Dieu a ordonné aussi expressément aux rois d'écrire eux-mêmes le livre de la loi, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, de le lire tous les jours de leur vie, comme nous l'avons déjà remarqué; on ne peut douter que ce ne soit principalement pour les rendre capables d'en instruire leurs peuples, et de leur en procurer l'intelligence, comme fit le vaillant et pieux roi Josaphat.

Quel soin, quel empressement ne voyons-nous pas encore dans le roi Josias d'écouter cette loi, et d'en faire lui-même la lecture au peuple, aussitôt que le grand prêtre Helcias lui eut remis entre les mains l'exemplaire authentique du Deutéronome, qui avait été égaré dès les premières années du règne de l'impie Manassés, son aïeul, et que ce pontife venait de retrouver dans le temple du Seigneur²: « Le roi ayant fait asssembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem, il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites, des prophètes, et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur. »

L'Écriture nous fait assez entendre qu'on devait imputer la principale cause des désordres et des impiétés auxquels s'étaient abandonnés les rois de Juda, prédécesseurs de Josias, aussi bien que la juste vengeance que le Seigneur allait exercer sur eux, à la négligence qu'ils avaient

¹ II. Par. xvii, 7, 8, 9. Ci-devant liv. v, art. 1, xviii^e proposition.

² IV. Reg. xxiii, 1, 2. II. Paralip. xxxiv, 29, 30.

eu de s'instruire sur la loi de Dieu, et à l'ignorance profonde de cette loi, où ils avaient laissé tomber le peuple. « Car, dit ce prince¹, la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, et est prête de fondre sur nos têtes; parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre. »

En effet, leur négligence avait été portée à un tel excès, que ces rois avaient laissé égarer l'exemplaire authentique du Deutéronome, que Moïse avait mis en dépôt à côté de l'arche d'alliance, et qui fut retrouvé du temps de Josias.

Ce fut aussi sans doute pour récompenser le zèle dont fut rempli ce saint roi, en cette mémorable occasion, que Dieu l'exempta expressément de la sentence terrible qu'il avait prononcée contre les rois de Juda. « Quant au roi de Juda, qui nous a envoyés ici pour prier et pour consulter le Seigneur, répondit aux envoyés de Josias, la prophétesse Oлда inspirée de Dieu², « voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre (que vous en avez pénétré le sens, que vous en avez instruit votre peuple), que votre cœur en a été attendri, que vous vous êtes humilié devant moi en entendant les maux dont j'ai menacé Jérusalem et ses habitants, je vous ai aussi exaucé, dit le Seigneur. Je vous ferai reposer avec vos pères; vous serez mis en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne verront point tous les malheurs que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. » Juste récompense de la sainte ardeur qu'eut ce prince pieux, d'écouter la loi de Dieu, de s'y rendre attentif, et d'en avoir procuré l'intelligence à son peuple.

ARTICLE IV.

Erreurs des hommes du monde, et des politiques, sur les affaires et les exercices de la religion.

PREMIÈRE PROPOSITION.

La fausse politique regarde avec dédain les affaires de la religion; et on ne se soucie ni des matières qu'on y traite, ni des persécutions qu'on fait souffrir à ceux qui la suivent. Première erreur des puissances et des politiques du monde.

Il n'y a rien de plus bizarre que les jugements des hommes d'État et des politiques sur les affaires de la religion.

La plupart les traitent de bagatelles et de vaines subtilités. Les Juifs amenaient saint Paul,

¹ IV. Reg. xxii, 13. II. Paralip. xxxiv, 21.

² IV. Reg. xxii, 18, 19, 20. II. Paralip. xxxi, 26, 27, 28.

avec une haine obstinée, « au tribunal de Gallion, proconsul d'Achaïe, et lui disaient que cet homme voulait faire adorer Dieu contre ce que la loi en avait réglé¹. » Ils croyaient avoir attiré son attention, par une accusation si griève et si sérieuse. « Mais Paul n'eut pas plutôt ouvert la bouche (pour sa défense), que le proconsul l'interrompit, et du haut de son tribunal²: S'il s'agissait, dit-il aux Juifs, de quelque injustice, et de quelque mauvaise action, je vous donnerais tout le temps que vous souhaiteriez. Mais pour les questions de mots et de noms, et de disputes sur votre loi, faites-en comme vous voudrez: je ne veux point être juge de ces choses. » Il ne dit pas: Elles sont trop hautes, et passent mon intelligence: il dit que tout cela n'est que dispute de mots, et vaines subtilités, indignes d'être portées à un jugement sérieux, et d'occuper le temps d'un magistrat.

Les Juifs, voyant que ce juge se mettait si peu en peine de leurs plaintes, et semblait abandonner Paul et son compagnon à leur fureur, se jetèrent sur Sosthènes, et le battaient³: « (sans aucun respect pour le tribunal d'un si grand magistrat): et Gallion ne se mettait point en peine de cela. » Tout lui paraissait bagatelles, dans ces disputes de religion, et une ardeur imprudente de gens entêtés de choses vaines.

II^e PROPOSITION.

Autre erreur des grands de la terre sur la religion: ils craignent de l'approfondir.

D'autres semblaient prendre la chose plus sérieusement. Félix, gouverneur de Judée, était très-bien informé de cette voie⁴, c'est-à-dire, du christianisme. C'est pourquoi entendant Paul discourir de la justice, que les magistrats devaient rendre avec tant de religion; de la chasteté qu'on devait garder avec tant de soin et de précaution (parole si dure aux mondains, qui n'aiment que leurs plaisirs); et du jugement à venir où Dieu demanderait compte de toutes ces choses avec une sévérité implacable: pour ne point trop approfondir des matières si désagréables, quoiqu'il ne pût s'empêcher d'en être effrayé, Félix lui dit⁵: « C'en est assez pour maintenant; je vous appellerai en un autre temps plus commode. » Des objets qui l'occupaient davantage dissipaient ces frayeurs: l'avarice le dominait; et il ne mandait plus saint Paul « que dans l'espérance qu'il lui donnerait de l'argent, le laissant captif

¹ Act. xviii, 12, 13.

² Ibid. 14, 15.

³ Ibid. 17.

⁴ Ibid. xxiv, 22.

⁵ Ibid. 25.

« durant deux ans, et permettant néanmoins à tous ses amis de le voir ¹. »

III^e PROPOSITION.

Autre procédé des gens du monde, qui prennent la religion pour une folie, sans aucun soin de faire justice, ou d'empêcher les vexations qu'on fait à l'innocence.

Festus, nouveau gouverneur, envoyé à la place de Félix, était à peu près dans le sentiment de Gallion, sinon qu'il poussait encore la chose plus loin. Le roi Agrippa, et la reine Bérénice, celle qui depuis fut si célèbre par la passion que Tite eut pour elle, désiraient beaucoup d'entendre saint Paul : et Festus leur en voulut donner le plaisir dans une assemblée solennelle, qu'on tint exprès pour cela avec grande pompe. « Au reste, » disait-il au roi, je n'ai rien trouvé de mal en cet homme : mais il y avait entre lui et les Juifs qui me l'amenaient, des disputes sur leurs superstitions ; et sur un certain Jésus qui était mort, et dont Paul assurait qu'il était vivant ². » Ces gens, occupés du monde et de leur grandeur, traitaient ainsi les affaires de la religion et du salut éternel, sans même daigner s'informer de faits aussi importants et aussi extraordinaires, que ceux qui regardaient le Fils de Dieu : car tout cela ne faisait rien à leurs intérêts, ni à leurs plaisirs, ou aux affaires du monde. Comme saint Paul eut pris la parole, et qu'il commençait à entrer dans le fond des questions, Festus l'interrompit ³, et sans respecter la présence du roi et de la reine, ni attendre leur jugement et celui de l'assemblée, « il lui cria à haute voix : Paul, vous êtes fou ; trop d'étude vous a tourné l'esprit ⁴. »

On voit par là que, quelque équitable que parût Festus envers saint Paul, lorsqu'il demeura d'accord qu'il ne l'a point trouvé criminel, et qu'on l'aurait pu renvoyer, s'il n'avait point appelé à l'empereur ⁵ ; il entra dans ce sentiment un secret mépris du fond de la chose, que Festus ne jugeait pas assez importante pour en faire la matière d'un jugement, ou mériter que l'empereur en prit connaissance. La seule affaire qu'il trouvait ici, était de savoir ce qu'il en manderait à l'empereur : « Je ne sais, dit-il ⁶, qu'en écrire au maître. » Et il avait peur qu'on ne crût qu'il lui renvoyait des affaires tout à fait frivoles. Car de l'informer des miracles ou de la doctrine de Jésus-Christ, ou de Paul, et d'examiner les prophéties, où l'apôtre mettait son fort, ou enfin

¹ Act. xxiv, 26.

² Ibid. xxv, 1, 2, etc. 13, 14, 19, 22, 23, 25.

³ Ibid. xxvi, 1, 2 et seq.

⁴ Ibid. 24.

⁵ Ibid. xxv, 18, 25 ; xxvi, 32.

⁶ Ibid. xxv, 26.

de parler sérieusement de l'affaire du salut éternel, il n'en était pas question.

Cependant cet homme équitable, qui ne voulait point condamner saint Paul, ne craignait pas de le livrer à ses ennemis. Car au lieu de le juger à Césarée, où tout était disposé pour cela, et le renvoyer aussitôt, il proposa de le transporter à Jérusalem, pour faire plaisir aux Juifs, qui avaient fait un complot pour le tuer, ou sur le chemin, ou bien dans Jérusalem, où tout le peuple était à eux. Ce qui obligea saint Paul de dire à Festus : « Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous le savez parfaitement : personne ne me peut livrer à eux. J'appelle à César, et c'est à son tribunal que je dois être jugé. »

Voici donc tout ce que Festus trouvait de réel et de sérieux dans cette affaire ; faire plaisir aux Juifs, contenter la curiosité d'Agrippa, et résoudre ce qu'il fallait écrire à l'empereur. Quand on allait plus avant, et qu'on voulait examiner le fond, on était fou.

IV^e PROPOSITION.

Autre erreur : les égards humains font que ceux qui sont bien instruits de certains points de religion, n'en osent ouvrir la bouche.

Agrippa qui était Juif, attaché à sa religion, et bien instruit des prophéties, agissait plus sérieusement. Saint Paul, qui le connut, le prit à témoin des faits qu'il avançait touchant Jésus-Christ. « Et lorsque Festus lui cria qu'il était fou : Non, non, dit-il ¹, très-excellent Festus, je ne suis pas fou : le roi sait la vérité de ce que je dis, et je parle hardiment devant lui. Car tout cela ne s'est point passé dans un coin, mais aux yeux de tout le public. » Puis adressant la parole au roi lui-même : « O roi Agrippa ! dit-il ², ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez. » Saint Paul voulait l'engager à dire de bonne foi, devant Festus et les Romains, ce qu'il savait sur ce sujet-là ; et il devait ce témoignage à des païens. Mais il ne fait qu'éluder : et sans rien dire de tant de merveilles qui s'étaient passées en Judée, ni même oser témoigner ce qu'il croyait des prophéties, où il était tant parlé du Christ, il se contenta de répondre à saint Paul, par manière de raillerie : « Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien ³. »

Voilà ce que pensaient les grands de la terre, les rois, et tous les hommes du monde, sur la grande affaire de ce temps-là, qui était celle de Jésus-Christ. On ne voulait ni la savoir ni l'ap-

¹ Act. xxv, 9, 10, 11.

² Ibid. xxvi, 24, 25, 26.

³ Ibid. 27.

⁴ Ibid. xxvi, 28.

profondir ni dire ce que l'on en savait. Qui peut après cela s'étonner de ce qu'on en trouve si peu de chose dans les histoires profanes ?

V^e PROPOSITION.

Indifférence des sages du monde sur la religion.

Mais il n'y eut rien alors de plus merveilleux que les Athéniens. Athènes était de tout temps le siège de la politesse, du savoir et de l'esprit : les philosophes y triomphaient, et depuis qu'assujettie aux Romains elle n'avait plus à traiter de la paix et de la guerre, ni des affaires d'État, elle s'était toute tournée à la curiosité : « en sorte qu'on n'y pensait à autre chose, qu'à dire ou à ouïr quelque nouveauté ¹, » surtout en matière de doctrine. Saint Paul y étant arrivé, il se trouvait dans le Lycée avec les philosophes stoïciens et épicuriens. « Il discourait avec eux. Les uns disaient : Que veut dire ce discoureur ? Et les autres : C'est assurément un homme qui s'est entêté de nouvelles divinités (ou, comme ils parlaient, de nouveaux démons) ². » Ils se souvenaient que parmi eux on avait fait une pareille accusation à Socrate, et ils s'en tenaient toujours à leurs anciennes idées. Sur cela on le mena à l'aréopage ³, la plus célèbre compagnie de toute la Grèce, sans autre vue que de contenter la curiosité des Athéniens ; et on tint pour cela le sénat exprès. Paul fut écouté, tant qu'il débita les grands principes de la philosophie ; et la Grèce fut bien aise de lui entendre citer si à propos ses poètes. Mais depuis qu'il vint au principal, qui était de leur annoncer Jésus-Christ ressuscité, et les miracles que Dieu avait faits pour montrer que ce Jésus-Christ était celui qu'il avait choisi pour déclarer sa volonté aux hommes ; « les uns se moquèrent de Paul ⁴ ; » les autres, plus polis à la vérité, mais au fond ni mieux disposés, ni moins indifférents, lui dirent honnêtement : « Nous vous entendrons une autre fois sur cette matière. Et Paul sortit ainsi du milieu d'eux ⁵. » En pénétrant davantage, l'affaire fut devenue sérieuse ; il eût fallu tout de bon se convertir : et le monde ne voulait songer qu'à la curiosité et à son plaisir.

On en avait usé de même dès le commencement envers Jésus-Christ. Hérode, à qui Pilate l'avait renvoyé, ne voulait voir que des miracles, et il aurait souhaité qu'un Dieu employât sa toute-puissance pour le divertir. Parce qu'il ne voulut pas lui faire un jeu des ouvrages de sa puissante main, il le méprisa, et le renvoya

¹ Act. xvii, 21.

² Ibid. 18.

³ Ibid. 19 et seq.

⁴ Ibid. 32.

⁵ Ibid. 32, 33.

comme un fou, avec un habit blanc dont il le revêtit ¹.

Pilate ne fit pas mieux. Comme Jésus lui eut dit : « Je suis né, et je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité ², » parole profonde, où il voulait lui apprendre à chercher la vérité de Dieu ; il lui repartit : « Et qu'est-ce que la vérité ³ ? » Après quoi il leva le siège sans s'en informer davantage, comme s'il eût dit : La vérité, dites-vous ? et qui la sait ? ou que nous importe de la savoir, cette vérité qui nous passe ? Les mondains, et surtout les grands, ne s'en soucient guère, et ils n'ont à cœur que les plaisirs et les affaires.

Nous ne sommes pas meilleurs que tous ceux dont nous venons de parler : et si nous ne méprisons pas si ouvertement Jésus-Christ et sa doctrine, quand il en faut venir au sérieux de la religion, c'est-à-dire à la pratique, et à sacrifier son ambition ou son plaisir à Dieu et à son salut, nous nous rions secrètement de ceux qui nous le conseillent ; et la religion ne nous est pas moins un jeu qu'aux infidèles.

VI^e PROPOSITION.

Comment la politique en vint enfin à persécuter la religion avec une iniquité manifeste.

Si on n'eût fait que discourir de la religion comme d'une matière curieuse, le monde ne l'aurait peut-être pas persécutée ; mais comme on vit qu'elle condamnait ceux qui ne la suivaient pas, les intérêts s'en mêlèrent. Les pharisiens ne purent souffrir qu'on décriât leur avarice, ni qu'on vint ruiner la domination qu'ils usurpaient sur les consciences. Ceux qui faisaient des idoles, et les autres qui profitaient parmi les païens du culte superstitieux, animaient le peuple. On se souvint que Diane était la grande déesse des Éphésiens, quand on vit qu'en la décriant, la majesté de son temple, que tout le monde révérait ⁴, et ensemble la grande considération, et le grand profit qui venait de ce côté-là aux particuliers et au public ⁵, s'en allait à rien.

Rome elle-même se fâcha qu'on voulût décrier ses dieux, à qui elle se persuadait qu'elle devait ses victoires. Les empereurs s'irritèrent de ce qu'on ne voulait plus les adorer. La politique romaine décida qu'il s'en fallait tenir à la religion ancienne ; et qu'y souffrir du changement, c'était l'exposer à sa ruine. On voulut s'imaginer des séditions, des révoltes, des guerres civiles, dans l'établissement du christianisme ; encore que l'ex-

¹ Luc. xxiii, 8, 11.

² Joan. xviii, 37.

³ Ibid. 38.

⁴ Act. xix, 27, 28.

⁵ Ibid. 25, 26.

périence fit voir qu'en effet la religion s'établissait, sans même que les persécutions, quelque violentes qu'elles fussent, excitassent, je ne dis pas aucun mouvement et aucune désobéissance, mais même aucun murmure dans les chrétiens. Mais le monde superbe et corrompu ne voulait pas se laisser convaincre d'ignorance et d'aveuglement, ni souffrir une religion qui changeait la face du monde.

VII^e PROPOSITION.

Les esprits faibles se moquent de la piété des rois.

Michol, femme de David, nourrie dans le faste et sans piété avec son père Saül, quand elle vit le roi, son mari, tout transporté devant l'arche qu'il faisait porter dans Sion avec une pompe royale, « le méprisa en son cœur. Qu'il était beau, » disait-elle¹, de voir le roi d'Israël avec les ser-vantes, marchant nu comme un bateleur ! » Ne faisait-il pas là un beau personnage ? Mais David, quoiqu'il aimât tendrement, lui répondit² : « Vive le Seigneur, qui m'a élevé plutôt que votre père et sa maison ! je m'humilierai encore plus que je n'ai fait devant lui, et je serai mé-prisable à mes yeux ; et je tiendrai à gloire de m'humilier, comme vous disiez, avec les ser-vantes. »

Il ne faut point laisser dominer cet esprit de raillerie dans les cours surtout, dans les femmes, quand même elles seraient reines ; puisque c'est là au contraire ce qu'on doit le plus réprimer. Dieu récompensa la piété de David, et punit Michol par une éternelle stérilité³.

VIII^e PROPOSITION.

Le sérieux de la religion connu des grands rois. Exemple de David.

L'arche était dans l'ancien peuple le symbole de la présence de Dieu, bien inférieur à celui que nous avons dans l'eucharistie : et néanmoins la dévotion de David pour l'arche était immense. Quand il la fit transporter en Sion, il fit au peuple de grandes largesses en l'honneur d'un jour si solennel. « On immolait des victimes (tout le long du chemin où passait l'arche). Elle marchait au son des trompettes, des tambours et des hautbois, et de toute sorte d'instruments de musique. » Le roi, dépouillé de l'habit royal qu'il n'osa porter devant Dieu, « et revêtu simplement d'une tunique de lin, allait après, avec tout le peuple et ses capitaines en grande joie, jouant de sa lyre et dansant de toutes ses forces dans

¹ II. Reg. vi, 16, 20.

² Ibid. 21, 22.

³ Ibid. 23.

« le transport où il était¹. » C'était des cérémonies que le temps autorisait.

Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché il fuyait devant Absalon, nous avons vu qu'on lui apporta l'arche, comme la seule chose qui lui pouvait donner de la consolation. Mais il ne se jugea pas digne de la voir en l'état où il était ; où Dieu le traitait comme un pécheur. « Hé ! dit-il², si je trouve grâce devant le Seigneur (après ces jours de châtiments), il me la montrera un jour en son tabernacle. » C'était là le plus cher objet de ses vœux. Et durant le temps de Saül, banni de son pays et des saintes assemblées du peuple de Dieu, il ne soupirait qu'après l'arche. Grand exemple, pour faire connaître ce qu'on doit sentir en présence de l'eucharistie, dont l'arche n'était qu'une figure imparfaite.

IX^e PROPOSITION.

Le prince doit craindre trois sortes de fausse piété : et premièrement la piété à l'extérieur, et par politique.

Deux raisons doivent faire craindre au prince de donner trop à l'extérieur, dans les exercices de la piété. La première, parce qu'il est un personnage public ; par conséquent composé et peu naturel, s'il n'y prend garde, par les grands égards qu'il doit avoir pour le public, qui a les yeux attachés sur lui. Secondement, parce qu'en effet la piété est utile à établir la domination ; de sorte qu'insensiblement le prince pourrait s'accoutumer à la regarder de ce côté-là. Ainsi Saül disait à Samuel qui l'abandonnait, et ne voulait plus assister avec lui au sanctuaire de Dieu devant tout le peuple³ : « J'ai mal fait ; mais honorez-moi devant Israël, et devant les sénateurs de mon peuple ; et retournez avec moi pour adorer le Seigneur votre Dieu. » Il ne voulait plus l'appeler le sien ; et peu soigneux de la religion, il ne songeait plus qu'à garder les dehors par politique.

Ainsi les rois d'Israël se montraient quelquefois pieux contre Baal et ses idoles. Mais ils se gardaient bien de détruire les veaux d'or que Jéroboam avait érigés pour y attacher le peuple. Car « il avait dit en lui-même⁴ : Le royaume retournera à la maison de David, si ce peuple monte toujours à Jérusalem dans la maison du Seigneur pour y offrir les sacrifices. Le cœur de ce peuple se tournera vers Roboam, roi de Juda, et ils me feront mourir, et ils retourneront à lui. » Ainsi par un conseil médité, il fit deux veaux

¹ II. Reg. vi, 13 et seq. I. Par. xv, 25 et seq.

² II. Reg. xv, 25.

³ I. Reg. xv, 30.

⁴ III. Reg. xii, 26, 27, 28.

« d'or ; et il leur dit : Ne montez plus à Jérusalem ; ô Israël ! voilà tes dieux, qui t'ont tiré de la terre d'Égypte ! »

Ainsi Jéhu massacra tous les sacrificateurs de Baal, et il en brisa la statue, et il mit le feu dans son temple. Et, comme s'il eût voulu s'acquitter de tous les devoirs de la religion, il prend dans son chariot le saint homme Jonadab, fils de Réchab, pour être témoin de sa conduite. « Venez, » lui dit-il¹, et voyez mon zèle pour le Seigneur ! Mais il ne se retira pas des péchés de Jéroboam, « ni des veaux d'or qu'il avait dressés à Béthel et à Dan. » La raison d'État ne le voulait pas.

Telle est la religion d'un roi politique. Il fait paraître du zèle dans les choses qui ne blessent pas son ambition, et il semble même vouloir contenter les plus gens de bien : mais la fausse politique l'empêche de pousser la piété jusqu'au bout. Joachaz, un des successeurs de Jéhu dans le royaume d'Israël, sembla vouloir aller plus loin. « Dieu avait livré Israël à Hazaël, roi de Syrie, et à son fils Bénadad : et Joachaz pria le Seigneur, » qui écouta sa voix : car il eut pitié d'Israël, que ces rois avaient réduit à l'extrémité². Mais Joachaz, qui semblait vouloir retourner à Dieu de tout son cœur dans sa pénitence, n'eut pas la force d'abattre ces veaux d'or, qui étaient le scandale d'Israël : « et il ne se retira pas des péchés de Jéroboam : Dieu aussi l'abandonna. Et le roi de Syrie fit de lui et de son peuple comme on fait de la poudre qu'on secoue dans la bature³. »

Tout cet extérieur de piété n'est qu'hypocrisie ; et il est familier aux princes rusés, qui ne songent qu'à amuser le peuple par les apparences. Ainsi Hérode, ce vieux et dissimulé politique, faisant semblant d'être zélé pour la loi des Juifs, jusqu'à rebâtir le temple avec une magnificence qui ne cédait rien à celle de Salomon, en même temps il élevait des temples à Auguste.

Et on sait ce qu'il voulut faire contre Jésus-Christ⁴. A ne regarder que l'extérieur, il ne désirait rien tant que d'adorer avec les Mages ce roi des Juifs, nouveau-né. Il assembla le conseil ecclésiastique, comme un homme qui ne voulait autre chose que d'être éclairci des prophéties ; mais tout cela pour couvrir le noir dessein d'assassiner le Sauveur, que le titre de roi des Juifs rendait odieux à son ambition ; encore que la manière dont il voulut paraître aux hommes, montrât assez que son royaume n'était pas de ce monde.

¹ IV. Reg. x, 15, 28, 29.

² Ibid. xiii, 3, 4, 5.

³ Ibid. 6, 7.

⁴ Matth. ii, 3, 4 et seq.

X^e PROPOSITION.

Seconde espèce de fausse piété : la piété forcée, intéressée.

Telle était celle d'Holopherne, lorsqu'il disait à Judith¹ : « Votre Dieu sera mon Dieu, s'il fait pour moi ce que vous promettez, » c'est-à-dire, tant de victoires. Les ambitieux adoreront qui vous voudrez, pourvu que leur ambition soit contente.

« Hérode craignait saint Jean qui le reprenait (avec une force invincible) ; car il savait que c'était un homme saint, et juste ; et il faisait plusieurs choses par son avis, et il l'écoutait volontiers². » Car nous avons vu que ces politiques veulent quelquefois contenter les gens de bien. Mais tout cela n'était qu'artifice ou terreur superstitieuse ; puisqu'il craignait tellement saint Jean, qu'après lui avoir fait couper la tête, il craignait encore qu'il ne fût ressuscité des morts³, pour le tourmenter.

Écoutez un Antiochus, ce superbe roi de Syrie. « Il est juste, dit-il⁴, d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel n'entreprenne pas de s'égaliser à lui. Et il ne parle que d'égaliser aux Athéniens les Juifs, qu'il ne jugeait pas dignes seulement de la sépulture ; et d'affranchir Jérusalem, qu'il avait si cruellement opprimée, de combler de dons le temple qu'il avait dépouillé, et enfin de se faire Juif. » Mais c'est qu'il sentait la main de Dieu, à laquelle il s'imaginait se pouvoir soustraire, par toutes ces vaines promesses. Dieu méprisa sa pénitence forcée et ce méchant demandait la miséricorde, qu'il ne devait pas obtenir⁵.

Galère Maximien, et Maximin, les deux plus cruels persécuteurs de l'Église des chrétiens, moururent avec un aveu aussi forcé et aussi vain de leur faute⁶ : et avant que de les livrer au dernier supplice, Dieu leur fit faire amende honorable à son peuple, qu'ils avaient si longtemps tyrannisé.

XI^e PROPOSITION.

Troisième espèce de fausse piété : la piété mal entendue, et établie où elle n'est pas.

« Va et passe au fil de l'épée ce méchant peuple d'Amalec : et ne réserve rien de cette nation impie, que j'ai dévouée à la vengeance, » dit le Seigneur à Saül. Et ce prince sauva du butin les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur. Mais Samuel lui dit : Sont-ce des

¹ Judith. xi, 21.

² Marc. vi, 20. Luc. iii, 19.

³ Marc. vi, 16.

⁴ II. Machab. ix, 11, 12 et seq.

⁵ Ibid. ix, 43.

⁶ Euseb. Hist. Eccl. lib. viii, cap. 16, 17, et lib. ix, cap.

10. Lactant. de Mort. persecut. n° xxxiii, et xliix.

« victimes ou des sacrifices que le Seigneur demande, et non pas qu'on obéisse à sa voix? « L'obéissance vaut mieux que le sacrifice; et il est meilleur d'obéir, que d'offrir la graisse des bœufs: car désobéir, c'est comme qui consulterait les devins; et ne se soumettre pas, c'est le crime d'idolâtrie¹. »

La sentence partit d'en haut. « Dieu t'a rejeté, dit Samuel, et tu ne seras plus roi². »

Hérode, qui fit mourir saint Jean-Baptiste, au milieu de ses plus grands crimes, n'était pas sans quelques sentiments de religion. Il mit en prison le saint précurseur qui le reprenait hautement de son inceste. Mais en même temps nous avons vu « qu'il le craignait, sachant que c'était un homme juste et saint; qu'il le faisait venir souvent, et même suivait ses conseils³. » Il le livra néanmoins à la fin: et injustement scrupuleux, la religion du serment l'emporta à son crime. « Il fut fâché de s'être engagé; mais à cause du serment qu'il avait fait, et de la compagnie, il passa outre⁴. » Il en eut peur, après même qu'il l'eut fait mourir: « et entendant les miracles de Jésus; Jean, dit-il, que j'ai décollé revit en lui, et c'est sa vertu qui opère⁵. » Il méprisait la religion, la superstition le tyrannise. Il écoutait et considérait celui qu'il tenait dans les fers, un prisonnier qui avait du crédit à la cour; l'intrépide censeur du prince, et l'ennemi déclaré de sa maîtresse, qui néanmoins se faisait écouter; un homme qu'on faisait mourir, et qu'après cela on craignait encore; tant de craintes qui se combattaient: celle de perdre un homme saint, celle d'ouïr de sa bouche des reproches trop libres, celle de troubler ses plaisirs, celle de paraître faible à la compagnie, celle de la justice divine qui ne cessait de revenir, quoique si souvent repoussée; tout cela faisait ici un étrange composé. On ne sait que croire d'un tel prince: on croit tantôt qu'il a quelque religion, et tantôt qu'il n'en a point du tout. C'est une énigme inexplicable, et la superstition n'a rien de suivi.

On multiplie ses prières, qu'on fait rouler sur les lèvres sans y avoir le cœur. Mais c'est imiter les Gentils, « qui s'imaginent, dit le Fils de Dieu⁶, « être exaucés en multipliant leurs paroles ». Et on entend de la bouche du Sauveur: « Ce peuple « m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. »

On gâte de très-bonnes œuvres: on jeûne et on

¹ I. Reg. xv, 18 et seq.

² Ibid. 23.

³ Marc. vi, 20.

⁴ Matth. xiv, 9. Marc. vi, 26.

⁵ Matth. xv, 1, 2.

⁶ Ibid. vi, 7.

⁷ Ibid. xv, 8. Is. xxix, 13.

garde avec soin les abstinences de l'Église: il est juste; mais, comme dit le Fils de Dieu, « on laisse des choses de la loi plus importantes, la justice, la miséricorde, la fidélité. Il fallait faire les unes, et ne pas omettre les autres¹. Savez-vous quel est le jeûne que j'aime? dit le Seigneur. « Délivrez ceux qui sont détenus dans les prisons; « déchargez un peuple accablé d'un fardeau qu'il ne peut porter; nourrissez le pauvre; habillez le nu: alors votre justice sera véritable, et resplendissante comme le soleil². »

Vous bâtissez des temples magnifiques; vous multipliez vos sacrifices, et vous faites dire des messes à tous les autels. Mais Jésus-Christ répond: « Allez apprendre ce que veut dire cette parole: J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice³. Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un cœur contrit, et abaissé devant lui⁴. La vraie « et pure religion, c'est de soulager les veuves « et les opprimés, et de tenir son âme nette de la contagion de ce siècle⁵. »

Mettez donc chaque œuvre en son rang. Si en faisant les petites, vous croyez vous racheter de l'obligation de faire les grandes, vous serez de ceux dont il est écrit⁶: « Ils se fient dans des choses de néant. Ils ont tissu des toiles d'araignée. « Leurs toiles ne sont pas capables de les habiller, « et ils ne seront pas couverts de leurs œuvres: « car leurs œuvres sont des œuvres inutiles, et « leurs pensées sont des pensées vaines. »

ARTICLE V.

Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Les soins de Josué, de David et de Salomon pour établir l'arche d'alliance, et bâtir le temple de Dieu.

Josué n'eut pas plutôt conquis et partagé la terre promise, que pour la mettre à jamais sous la protection de Dieu, qui l'avait donnée à son peuple, « il établit le siège de la religion à Silo, « où il mit le tabernacle⁷. » Il fallait commencer par là, et mettre Dieu en possession de cette terre, et de tout le peuple, dont il était le vrai roi.

David trouva dans la suite un lieu plus digne à l'arche et au tabernacle, et l'établit dans Sion, où il la fit transporter en grand triomphe⁸: et Dieu

¹ Matth. xxiii, 23.

² Is. lviii, 6, 7, 8.

³ Matth. ix, 13.

⁴ Ps. l, 19.

⁵ Jac. i, 27.

⁶ Is. lix, 4, 5, 6, 7.

⁷ Jos. xviii, 1.

⁸ II. Reg. vi, 12 et seq.

choisit Sion et Jérusalem, comme le lieu où il établissait son nom et son culte.

Il fit aussi, comme on a vu, les préparatifs du temple, où Dieu voulait être servi avec beaucoup de magnificence, y consacrant les dépouilles des nations vaincues¹.

Il en désigne le lieu, que Dieu même avait choisi, et charge Salomon de le bâtir.

Salomon fit ce grand ouvrage avec la magnificence qu'on a vue ailleurs. Car il le voulait proportionner, autant qu'il pouvait, à la grandeur de celui qui voulait y être servi. « La maison, dit-il², que je veux bâtir est grande, parce que « notre Dieu est au-dessus de tous les dieux. Qui « serait donc assez puissant pour lui bâtir une « maison digne de lui? »

II^e PROPOSITION.

Tout ce qu'on fait pour Dieu de plus magnifique, est toujours au-dessous de sa grandeur.

Ce fut le sentiment de Salomon, après qu'il eut bâti un temple si riche, que rien n'égalait jamais. « Qui pourrait croire, dit-il³, que Dieu habite sur « la terre avec les hommes; lui que les cieus, et « les cieus des cieus ne peuvent renfermer? » Et David qui en avait fait les préparatifs, quoiqu'il n'eût rien épargné, et qu'il eût consacré à cet ouvrage « cent mille talents d'or, un million de talents d'argent, avec du cuivre et du fer sans « nombre, et les pierres avec tous les bois qu'il « fallait pour un si grand édifice⁴, » sans épargner le cèdre, qui est le plus précieux, il trouvait tout cela pauvre, à comparaison de son désir: « J'ai, « dit-il, offert tout cela dans ma pauvreté⁵. »

III^e PROPOSITION.

Les princes font sanctifier les fêtes.

Moïse fait mettre en prison, et ensuite il punit de mort, par ordre de Dieu, celui qui avait violé le sabbat⁶. La loi chrétienne est plus douce, et les chrétiens plus dociles n'ont pas besoin de telles rigueurs; mais aussi se faut-il garder de l'impunité.

Les ordonnances sont pleines de peines contre ceux qui violent les fêtes, et surtout le saint dimanche. Et les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois, contre lesquelles on manque beaucoup, sans qu'on y ait apporté tous les remèdes nécessaires.

C'est principalement de la sanctification des

¹ II. Reg. vii. I. Paralip. xxii.

² II. Paral. ii, 5.

³ Ibid. vi, 18.

⁴ I. Par. xxii, 14.

⁵ Ibid.

⁶ Num. xv, 32 et seq.

fêtes que dépend le culte de Dieu, dont le sentiment se dissiperait dans les occupations continuelles de la vie, si Dieu n'avait consacré des jours pour y penser plus sérieusement, et renouveler en soi-même l'esprit de la religion.

Les saints rois Ézéchias et Josias sont célèbres, dans l'histoire du peuple de Dieu, pour avoir fait solenniser la Pâque avec religion, et une magnificence extraordinaire. Tout le peuple fut rempli de joie: « on n'avait jamais rien vu de semblable depuis le temps de Salomon. » C'est ce qu'on dit de la Pâque d'Ézéchias¹. Et on dit de celle de Josias²: « qu'il ne s'en était point fait de semblable sous tous les rois précédents, ni depuis « le temps de Samuel. »

Les fêtes des chrétiens sont beaucoup plus simples, moins contraignantes, et en même temps beaucoup plus saintes, et beaucoup plus consolantes que celles des Juifs, où il n'y avait que des ombres des vérités qui nous ont été révélées: et cependant on est bien plus lâche à les célébrer.

IV^e PROPOSITION.

Les princes ont soin non-seulement des personnes consacrées à Dieu, mais encore des biens destinés à leur subsistance.

« Honorez le Seigneur de toute votre âme; honorez aussi ses ministres³. »

« Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, « me méprise, » dit Jésus-Christ même à ses disciples⁴.

« Prenez garde de n'abandonner jamais le « vite, tant que vous serez sur la terre⁵. » La terre vous avertit, en vous nourrissant, que vous pourvoyez à la subsistance des ministres de Dieu qui la rend féconde.

Toute la loi est pleine de semblables préceptes. Abraham en laissa l'exemple à toute sa postérité, en donnant la dîme des dépouilles remportées sur ses ennemis, à Melchisédech, le grand pontife du Dieu très-haut qui le bénissait et offrait le sacrifice pour lui et pour tout le peuple⁶.

Abraham suivit en cela une coutume déjà établie. On la voit dans tous les peuples, dès la première antiquité. Et nous en avons un beau monument dans l'Égypte, sous Pharaon et Joseph. Tous les peuples vendirent leur terre au roi pour avoir du pain, « excepté les sacrificateurs, à qui le roi « avait donné leur terre, qu'ils ne furent point « obligés de vendre comme les autres; sans comp-

¹ II. Par. xxx, 26.

² IV. Reg. xxiii, 22, 23. II. Paral. xxxv, 18.

³ Eccl. vii, 33.

⁴ Luc. x, 16.

⁵ Deut. xii, 19.

⁶ Gen. xiv, 18, 19, 20.